

LOGEMENT

Le dispositif départemental d'aide à l'acquisition immobilière

Depuis quelques années, la Haute-Vienne connaît une diminution du nombre d'habitants ainsi qu'une baisse d'occupation significative des logements anciens et ce particulièrement dans les centre-bourgs. Dans ce contexte, le Département a décidé d'encourager l'installation de nouveaux foyers sur les communes concernées en attribuant, sous conditions, une aide financière pour l'acquisition d'un bien immobilier pour la période 2025-2026.

MON PROJET D'ACQUISITION IMMOBILIÈRE

**Date de fin du dispositif :
31 décembre 2026**

MON PROJET

- Un logement **T4** minimum
- Construit avant le **31 décembre 1990**
- Situé dans l'une des **91 communes** identifiées
- Classé au minimum **D au DPE** (avant ou après travaux réalisés)
- D'un montant **maximum de 200 000 € ou 250 000 €** s'il est situé à Limoges (hors frais d'agence et de notaires)

MONTANT FORFAITAIRE DE L'AIDE

- **2000 €** pour un logement dont la valeur est inférieure ou égale à 125 000 €
- **4000 €** pour un logement dont la valeur est supérieure à 125 000 €
- + **bonification :**
 - 1 000 € pour une famille avec enfant de moins de 16 ans
 - 1 000 € pour un bien vacant depuis + 2 ans
 - 2 000 € pour un bien vacant depuis + 5 ans

J'AI...

- moins de 40 ans
- ou plus de 40 ans avec enfant à charge de moins de 16 ans

JE M'ENGAGE À

- occuper le logement pendant 5 ans minimum
- réaliser des travaux de performance énergétique dans la première année d'acquisition, si nécessaire